

Rôle de l'Etat centrale, Yaoundé 03-06 mai 2011
Rôle de l'Etat central, bilan et
perspectives de la
Foresterie communautaire en RDC

par

Frédéric Djengo

Directeur de la Gestion Forestière, Coordonnateur des projets de FC MECNT

djengofrederic@yahoo.fr

Tél.: 0998368091



Plan de l'exposé

- Rappels
 - + contexte et justification
 - + bénéficiaires
- Objectifs de la foresterie communautaire
- Rôle et stratégie de l'état central
- Acquis à capitaliser
- Atouts et faiblesses
- Perspectives



Rappel contexte et justification

☐ Les 145 millions d'hectares des forêts de la RDC représentent environ 56% de celles du Bassin du Congo; ☐ La contribution du secteur forestier dans l'économie nationale reste dérisoire; seulement 1% du PIB; ☐ La valeur économique des forêts est de loin supérieure à cette contribution où seul le bois d'œuvre est pris en compte; Les 70% des 60 millions d'habitants du pays, dépendent de la forêt pour assurer leurs moyens d'existence:

- □ La RDC, engagée depuis les années 1990 dans un processus de formulation de sa politique forestière, sort en août 2002 un nouveau Code forestier. Une première ébauche de politique forestière nait avec le PNFoCo,revue aujourd'hui sous le nom de PNFE. Pour formuler sa politique forestière, une approche participative est adoptée
- □Parmi les innovations, le code forestier prône la préservation et le renforcement de tous les droits d'usage coutumiers des communautés locales et leur offre la possibilité de demander et obtenir gratuitement une partie ou la totalité des forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume (article 22).



Bénéficiaires

Cinq catégories d'acteurs sont concernées :

- 1. Les communautés locales et autochtones qui pourront améliorer leurs moyens d'existence;
- 2. L'administration forestière qui disposera d'une structure et d'outils appropriés pour mieux gérer les forêts des communautés locales;
- 3. Les ONGD qui pourront disposer des outils appropriés d'accompagnement;
- 4. Le secteur privé qui pourra travailler en confiance avec les populations rurales;
- 5. Les partenaires intéressés par les échanges d'expérience.



Objectifs de la Foresterie communautaire

- Apporter une alternative de gestion forestière à celle des exploitants industriels et semi-industriels des bois, qui soit accessible et bénéfique aux communautés locales et autochtones organisées.
- Etre un des piliers de la politique forestière aux côtés de la protection/ conservation de la biodiversité dans les forêts classées (parcs nationaux, réserves de biosphères et de faune,...) et les forêts de production industrielle et semi-industrielle (titres forestiers convertibles et non convertibles);
- Octroyer des concessions de FCLA (Forêts de Communautés Locales et Autochtones) par le biais de Plans Simples de Gestion Forestière Intégrée.



Rôle et stratégie de l'état central

Réglementation et coordination

- Elaboration de lois et leurs mesures d'application;
- Planification, suivi et contrôle des projets;
- Application de sanctions aux contrevenants.

Leadership et inter connexions

- La DGF avec l'appui de la FAO, pilote le processus (central et provincial);
- Les Directions DEP, DIAF, DCVI et CJ réglementent et contrôlent le processus;
- Les DDD, DHR et DRE interviennent par des actions transversales;
- La Division de FC planifie, exécute les activités de terrain via ses bureaux;
- Les bureaux provinciaux font le lien entre le terrain et les coordinations provinciales de l'environnement.

• Renforcement des capacités

- Appui-Conseil à la Division centrale et aux bureaux provinciaux de la FC;
- Appui-Conseil aux CLA et ONG ciblées.



Apprentissage par l'action

Les guides opérationnels, les modules de formation, etc... sont élaborés sur la base des leçons apprises au niveau des expériences internationales antérieures et des sites pilotes initiés dans différentes provinces du pays.

• Développement des synergies entre partenaires:

Universités de Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, TROPENBOS, FM/ FORCOL, BM/PFCN, CEDEN et tout autres partenaires œuvrant dans le domaine.



Acquis de la FC à capitaliser

- 1. Le concept et la stratégie de FC ont été discutés, partagés entre les diverses parties prenantes et sont en voie d'adoption par le gouvernement:
 - + ateliers de concertation, comités de rédaction et de validation des textes;
 - + foras nationaux et provinciaux sur différents thèmes liés à la FC;
 - + textes réglementaires harmonisés sur octroi et gestion de CFCLA;



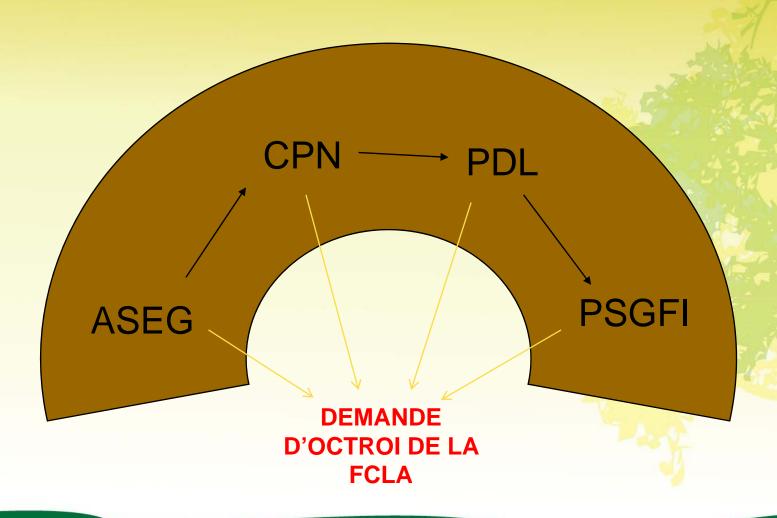
Acquis de la FC à capitaliser (suite)

2. La démarche et les outils sont testés dans les différents sites pilotes du pays et en voie de validation :

- + création de la division FC avec bureaux nationaux et provinciaux;
- + approche terroir/finage au niveau de groupements organisés;
- + développement d'outils participatifs d'analyse et de planification;
- + mise au point de guides méthodologiques pour les principaux outils à tester;
- + proposition d'une séquence d'outils participatifs à suivre pour faire la demande d'octroi d'une concession de FCLA;
- + proposition d'une séquence d'outils participatifs à utiliser pour mettre en pratique le processus.



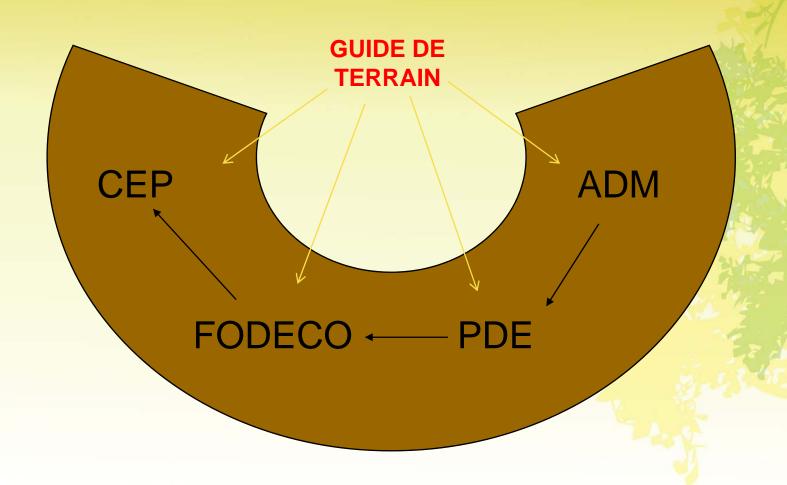
FCLA (Forêt de Communauté Locale et Autochtone)



Toute activité de gestion et d'exploitation forestière est soumise à l'élaboration préalable d'un plan d'aménagement forestier (Art 71 du code forestier)



Comment améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux procurés par les forêts?



Outils de la Foresterie Communautaire

Forestry Acquis de la FC à capitaliser (suite)

- 3. Le renforcement des capacités à travers l'IESF évolue peu à peu, la matrice d'identification des besoins en formation pour la FC est produite:
 - + l'IES (Information, éducation et sensibilisation) est opérée via les ateliers, les foras, les voyages d'étude, les documents techniques, les videos, les medias...
 - + La formation est dispensée à travers des cours à la fois pour des cadres de l'état, du privé comme des étudiants/chercheurs;
 - + L'identification de besoins en formation a été réalisée en regroupant les diverses parties prenantes. Sélection de trois groupes cibles:
 - 1. Etatique (central, provincial et territorial);
 - 2. Partenaires au développement de la FC (société civile);
 - 3. Communautés locales et autochtones y compris les Organisations Paysannes et Comités Locaux de Développement.

avec définition des postes types pour chaque groupe et identification des compétences par poste type.



4. Ebauche d'une sous-politique de foresterie communautaire à partir du code forestier

- + Enumération de différents éléments à prendre en compte dans la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones (définitions, statut juridique, rôle, droits d'usage, clip...);
- + Nécessité d'adapter ces éléments avec la politique forestière en gestation et avec la politique de décentralisation;
- + Révision du code forestier de 2002, une fois la politique forestière rédigée et validée.



Atouts et faiblesses

- Encrage au niveau de la DGF avec mise en place de la Division de FC et collaboration avec la DEP, DIAF, DCVI et la CJ;
- Mise en place d'un comité de pilotage composé de représentants des diverses parties prenantes;
- Appui de la FAO avec sa longue expérience dans le domaine ;
- Complémentarité des actions avec les projets FORCOL de l'ONG FM, PFCN de la BM, Tropenbos, WWF, WCS...;
- Textes réglementaires non encore disponibles;
- Manque la synergie avec d'autres partenaires et ministères traitant des questions transversales (Agriculture, Développement rural, Genre, famille et enfants, Affaires foncières, Enseignement, etc,...;
- Division de FC encore jeune et peu expérimentée;
- Décentralisation et intégration pas encore effectives.



Perspectives

- Renforcement de l'administration forestière, via l'appui des différents partenaires (FAO/FORCOM, FM/FORCOL, BM/PFCN, Tropenbos, WCS, WWF, CEDEN...);
- Ouverture des bureaux provinciaux, cellules territoriales et postes locaux avec sélection de personnel qualifié (bonne gouvernance);
- Signature et vulgarisation des textes réglementaires sur la FC;
- Mise en place d'une plate-forme d'acteurs de la FC en RDC;
- Etablissement d'un programme de formation au profit des différents acteurs et bénéficiaires de la FC;
- Etablissement d'un sous-programme national de FC en harmonie avec le PNFE et en synergie avec les différents partenaires;
- Concrétisation de la dernière étape consistant à la demande d'octroi d'une FCLA;
- Guide de terrain reprenant les principales étapes menant à l'octroi et la bonne gestion d'une CFCLA.



Merci de votre attention

